

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 19/021/2007 – ÉFAI

21 novembre 2007

AU 313/07 Menaces de mort / Craintes pour la sécurité

BRÉSIL Frère Henri de Rosiers (h), 77 ans (âge à confirmer), défenseur des droits humains et avocat

Le frère Henri de Rosiers, avocat et défenseur des droits humains connu sous le nom de « Frei Henri », court un grand danger.

D'après l'organisation non gouvernementale Comissão Pastoral da Terra (CPT, Commission pastorale de la terre), la police militaire de Xinguara, dans le sud de l'État du Pará, a indiqué que trois hommes avaient été engagés pour tuer Frei Henri, en échange d'une somme estimée à 50 000 réals brésiliens (environ 20 000 euros) en octobre 2007. Frei Henri reçoit depuis un certain nombre d'années des menaces de mort liées à ses activités de défenseur des droits humains (voir l'AU 134/00, AMR 19/13/00, 25 mai 2000, et ses mises à jour). Son nom serait inscrit sur une liste de personnes à abattre dressée, semble-t-il, par des propriétaires terriens de la région.

Frei Henri est protégé par la police militaire vingt-quatre heures sur vingt-quatre depuis l'assassinat, en février 2005, de la Sœur Dorothy Stang, une militante écologiste qui avait été la cible de multiples menaces de mort. Cela étant, les autorités n'ont manifestement pas tenté d'enquêter sur les dernières menaces de mort formulées contre lui ; elles n'ont pas non plus pris d'initiatives sérieuses en vue de faire la lumière sur les précédentes menaces ou sur cette « liste noire », pas plus qu'elles n'ont essayé de désarmer les milices locales.

Frei Henri travaille depuis de nombreuses années en tant qu'avocat de la CPT à Xinguara. Cette organisation défend les militants du droit à la terre, les ouvriers agricoles et les sans-terre, dans un État tristement célèbre pour la violence et l'impunité qui y règnent.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le sud de l'État du Pará est l'une des régions les plus violentes du Brésil. D'après la Comissão Pastoral da Terra (CPT, Commission pastorale de la terre), 814 personnes ont été assassinées entre 1971 et 2006 dans le contexte de conflits fonciers. En 2006, d'après les données de la CPT, 118 militants du droit à la terre ont été menacés de mort.

Selon des informations émanant de la Commission fédérale des droits humains, des entreprises de sécurité opérant, dans les faits, comme de véritables milices armées, offrent des récompenses spécifiques pour l'élimination de personnes jouant un rôle actif dans la défense des droits humains et des droits fonciers. La Sœur Dorothy Stang a ainsi été tuée, en 2005, par des tueurs à gages à la solde de propriétaires terriens locaux. Si cette affaire a reçu l'attention de la communauté internationale et conduit à l'ouverture de poursuites, des centaines d'autres homicides n'ont toujours pas fait l'objet d'enquêtes. D'après la CPT, sur les 814 homicides perpétrés entre 1971 et 2006, 568 demeurent non élucidés. Pour 92 affaires criminelles, une seule personne a été emprisonnée.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :

- priez les autorités de veiller à ce que Frei Henri de Rosiers continue de bénéficier de la protection policière dont il a besoin, au vu des informations indiquant que trois hommes ont été engagés pour le tuer ;
- appelez-les à mener une enquête approfondie sur les menaces de mort proférées contre Frei Henri et à traduire en justice les responsables présumés ;

- demandez à être informé des conclusions de cette enquête ;
- demandez aux autorités de conduire des investigations détaillées sur les atteintes aux droits humains qui constituent dans le sud de l'État du Pará une pratique bien établie, en particulier sur l'existence de tueurs à gages et de milices locales ;
- demandez que ces tueurs à gages et ces milices soient désarmés et traduits en justice, tout comme les individus qui font appel à leurs services ;
- faites remarquer que les autorités de l'État du Pará ne parviennent pas, depuis de nombreuses années, à régler le problème de la violence, et que bien des crimes restent impunis dans cet État ;
- rappelez aux autorités fédérales qu'il est de leur devoir de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans crainte de subir des violences.

APPELS À :

Gouverneure de l'État du Pará :

Exma. Senhora Governadora do Estado do Pará
 Ana Júlia de Vasconcelos Carepa
 Palácio dos Despachos,
 Rodovia Augusto Montenegro, s/nº,
 Km 9 – Icoaraci 66.823-010 - Belém/PA
 Brésil

Fax : + 55 91 3248 0133

Formule d'appel : Vossa Excelência, / Madame la Gouverneure,

Ministre de la Justice :

Exmo. Sr. Ministro da Justiça do Brasil
 Tarso Fernando Herz Genro
 Ministério da Justiça
 Esplanada dos Ministérios,
 Bloco "T 4 andar
 70.712-902 - Brasília/DF
 Brésil

Fax : + 55 61 3322 6817

Formule d'appel : Vossa Excelência, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Commission pastorale de la terre :

Comissão Pastoral da Terra
 Tv. Barão do Triunfo, 3151
 66093-050 - Belém/PA
 Brésil

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 1^{er} JANVIER 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.